

L'hon. Lionel Chevrier (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député a tout à fait raison. Lorsque je me suis renseigné hier en revenant de la conférence, il n'y avait que quatre exemplaires et celui que j'ai déposé était un de ceux-là. Le secrétariat va donc s'occuper de demander aux premiers ministres de fournir des exemplaires supplémentaires le plus tôt possible, et dès qu'ils seront prêts, on les fera distribuer aux députés.

RUMEURS D'EXCLUSION DES PHOTOGRAPHES DE L'EXTÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): J'allais répondre à une question qui m'a été posée hier par le très honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Brom-Missisquoi concernant la prise de photographies à la conférence. Les photographes des journaux ont été admis dans la salle durant près d'une demi-heure à l'ouverture de la séance hier. En outre, ces photographes peuvent prendre des photos des délégués fédéraux et provinciaux à l'entrée de la salle, à l'arrivée ou au départ. J'apprends que cette formule, de même que la prise de la photographie officielle par l'Office national du film, est conforme à la tradition établie aux conférences fédérales-provinciales précédentes.

(Texte)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSUMÉ RÉSEAU D'ESPIONNAGE DANS CE MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de confirmer ou de nier l'existence d'un réseau d'espionnage au sein de son ministère, ainsi que le dévoilait hier un journal d'Ottawa, le *South End News*?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'examinerai l'article en question et je donnerai peut-être une réponse demain.

(Traduction)

LE LOGEMENT

SASKATOON—EXCLUSION DU DROIT À LA GRATIFICATION POUR LA CONSTRUCTION D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre a-t-il

reçu hier un télégramme de l'honorable député de Saskatoon (M. Jones), relatif à l'exclusion d'environ 60 maisons de Saskatoon du droit à la gratification de \$500 pour la construction d'hiver, à moins que les propriétaires ne se conforment au plus tard le 30 novembre à un nouveau règlement inopiné concernant la construction sur les lieux, et qui contredit totalement les instructions antérieures de la S.C.H.L.? Quelle disposition le ministre compte-t-il prendre dans les circonstances, qui entraveront gravement les travaux des entreprises de construction intéressées parce qu'elles ne peuvent se conformer à la nouvelle exigence?

L'hon. J. R. Garland (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, sans accepter certains corollaires de la déclaration de l'honorable député, je voudrais indiquer que j'ai communiqué avec l'honorable député de Saskatoon et que je lui ai expédié aujourd'hui un télégramme qui, je crois, lui aura donné satisfaction. Nous regrettons tous que le député de Saskatoon, bien connu et populaire dans cette Chambre, ne puisse se trouver ici aujourd'hui.

M. G. D. Clancy (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. L'échéance était le 10 novembre pour la demande et le délai se termine le 1^{er} décembre pour l'achèvement des fondations et l'installation des solives de plancher. Je crois qu'il y aurait lieu d'examiner les règlements si le ministre désire les appliquer cette année. Prendra-t-il ces particularités en considération?

L'hon. M. Garland: Monsieur l'Orateur, je demanderais au député de formuler de nouveau sa question.

M. Clancy: La formule de soumission que j'ai reçue du ministère précisait que toutes les offres devaient être présentées au plus tard le 10 novembre 1963. Selon une autre disposition, si certains travaux n'étaient pas achevés le 1^{er} décembre 1963, l'offre ne serait pas prise en considération. Le ministre pourrait-il examiner le règlement?

L'hon. M. Garland: Malgré tout mon désir d'être utile, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que j'examinerai la question du député.

LE NATIONAL-CANADIEN

PROTESTATION CONTRE L'ABANDON DE LA LIGNE HUMBOLDT-MELFORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports.